

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00205 Numéro SIREN : 837 787 076 Nom ou dénomination : FOOTGOLF TRIBAUT
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2023 sous le numéro de dépôt 6702

COMPTES ANNUELS

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

SARL FOOTGOLF TRIBAUT

8 rue des gais hordons

51480 ROMERY

NAF : 9311Z-

Siret : 83778707600012

Audit certifié conforme



20 Avenue Gambetta
08300 REIMBEL

Tel. 03 24 38 51 56

Fax 03 24 38 28 30

Web www.fcnc.fr

 SOMMAIRE

Rapport d'Expert Comptable	2
Comptes annuels	3
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	7
Détails des comptes	14
Détail du Bilan	15
Détail du compte de résultat	19
Etats fiscaux	21
2033A – Bilan simplifié	22
2033B – Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)	23
2033C – Immobilisations – Amortissements – Plus-values et moins-values	26
2033D – Relevé des provisions– Amortissements dérogatoires– Déficits reportables	27
2033E – Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	28
2033F – Composition du capital social	29
2033G – Filiales et participations	30
Déclaration fiscale	31
2065 – Impôt sur les sociétés	32
2065 Bis – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	33

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	300	145	155	215
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 100	316	784	1 004
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	59 596	5 463	54 133	
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	11 252	5 336	5 917	7 143
Autres immobilisations corporelles	63 676	11 830	51 846	58 351
Immob. en cours / Avances & acomptes				43 060
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	135 924	23 090	112 835	109 773
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 150		3 150	10 487
Fournisseurs débiteurs	150		150	150
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	12 225		12 225	25 630
Autres créances	7 756		7 756	45 001
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 404		16 404	6 281
Charges constatées d'avance	949		949	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	40 634		40 634	87 550
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	176 558	23 090	153 469	197 323

Bilan

	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-27 903	-6 665
Résultat de l'exercice	-10 275	-21 238
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-37 178	-26 903
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	140 017	112 419
Découverts et concours bancaires		29 180
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	140 017	141 599
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	30 000	30 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 752	46 960
Personnel	867	1 640
Organismes sociaux	10	
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		4 027
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	878	5 667
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	190 647	224 226
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	153 469	197 323

Compte de résultat

	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>Ventes de marchandises</i>	96 360	20 134	76 226	378,60
<i>Production vendue</i>				
<i>Production stockée</i>				
<i>Subventions d'exploitation</i>	3 000		3 000	
<i>Autres produits</i>	811	5	806	NS
Total	100 172	20 139	80 033	397,40
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Achats de marchandises</i>	17 056	9 694	7 362	75,95
<i>Variation de stock (m/ses)</i>				
<i>Achats de m.p & aut.approv.</i>				
<i>Variation de stock (m.p.)</i>				
<i>Autres achats & charges externes</i>	40 615	21 992	18 623	84,68
<i>Taxes et paiements assimilés</i>				
<i>Salaires et Traitements</i>	25 253	2 460	22 793	926,54
<i>Charges sociales</i>	10		10	
<i>Amortissements et provisions</i>	14 657	6 644	8 013	120,60
<i>Autres charges</i>	529		529	NS
Total	98 120	40 790	57 330	140,55
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 052	-20 651	22 703	-109,94
<i>Produits financiers</i>				
<i>Charges financières</i>	2 438	587	1 851	315,31
Résultat financier	-2 438	-587	-1 851	315,31
<i>Opérations en commun</i>				
RESULTAT COURANT	-386	-21 238	20 852	-98,18
<i>Produits exceptionnels</i>				
<i>Charges exceptionnelles</i>	9 890		9 890	
Résultat exceptionnel	-9 890		-9 890	
<i>Participation des salariés</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
RESULTAT DE L'EXERCICE	-10 275	-21 238	10 963	-51,62

Annexe

**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SARL FOOTGOLF TRIBAUT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 153 469 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 10 275 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

**Règles et méthodes comptables****Méthodologie suivie**

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

 Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 24 230 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>			
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	3 150	3 150	
<i>Autres</i>	20 131	20 131	
<i>Capital souscrit – appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	949	949	
Total	24 230	24 230	
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 190 647 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	140 017	126 079	13 938	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	19 752	19 752		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	878	878		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	30 000	30 000		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	190 647	176 709	13 938	
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	-27 598			
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	560
<i>Honoraires NP</i>	2 800
<i>Dettes provis. pr congés à payer</i>	82
<i>Charges sociales s/congés à payer</i>	1
<i>Formation continue à payer</i>	
Total	3 443

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Maintenance, période d'avance</i>	566		
<i>Cot. professionnelle const. d'avanc</i>	383		
Total	949		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2020
RECETTES A 10 %	6 273
RECETTES A 20%	90 087
TOTAL	96 360

Détails des comptes



Détail du Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
201100 – Frais de constitution	300,00		300,00	300,00
280100 – Amortis. frais d'établissement		145,00	-145,00	-85,00
Frais d'établissement	300,00	145,00	155,00	215,00
Frais de recherche et de développement				
205000 – Concessions et droits similaires	1 100,00		1 100,00	1 100,00
280500 – Amortis. concess. & droits simil.		315,94	-315,94	-95,94
Concessions, brevets et droits assimilés	1 100,00	315,94	784,06	1 004,06
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
212000 – Agenc. & aménagt. terrains	59 596,00		59 596,00	
281200 – Amortis. agenc. aménagt. de terr.		5 462,97	-5 462,97	
Terrains	59 596,00	5 462,97	54 133,03	
Constructions				
215400 – Matériel industriel	11 252,21		11 252,21	10 070,00
281540 – Amort. des matériels-outil.-agenc.		5 335,51	-5 335,51	-2 927,44
Installations techniques, matériel et outillage	11 252,21	5 335,51	5 916,70	7 142,56
218100 – Instal.gales, agenc. aménagt.div.	63 675,96		63 675,96	63 675,96
281810 – Amortis. instal. gales, agenc. div		11 830,17	-11 830,17	-5 324,48
Autres immobilisations corporelles	63 675,96	11 830,17	51 845,79	58 351,48
231000 – Immobilisat. corporelles en cours				43 060,00
Immob. en cours / Avances & acomptes				43 060,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	135 924,17	23 089,59	112 834,58	109 773,10
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
411100 – Clients	3 150,00		3 150,00	10 487,48
Clients et comptes rattachés	3 150,00		3 150,00	10 487,48
409600 – Fournisseurs – emballages à rendre	150,00		150,00	150,00
Fournisseurs débiteurs	150,00		150,00	150,00
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
445510 – TVA à décaisser	11 665,00		11 665,00	
445660 – TVA déductible s/aut.biens et sces				15 403,31
445670 – Crédit de TVA à reporter				10 227,00
445860 – TVA sur factures non parvenues	560,00		560,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	12 225,00		12 225,00	25 630,31
455300 – Associés-C/C SPORT ET LEGEND	5 356,20		5 356,20	
467110 – CHQ DOYEZ	2 400,00		2 400,00	2 400,00
471000 – Compte général d'attente				42 601,19



Détail du Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
<i>Autres créances</i>	7 756,20		7 756,20	45 001,19
Divers				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
512106 – Banque Populaire	3 790,85		3 790,85	
512112 – KOLB	11 942,95		11 942,95	6 261,18
531300 – Caisse	669,94		669,94	20,00
Disponibilités	16 403,74		16 403,74	6 281,18
486156 – Maintenance, période d'avance	566,00		566,00	
486182 – Cot. professionnelle const. d'avanc	383,00		383,00	
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>949,00</i>		<i>949,00</i>	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	40 633,94		40 633,94	87 550,16
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	176 558,11	23 089,59	153 468,52	197 323,26

Détail du Bilan

	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
PASSIF		
101300 – Capital souscrit–appelé, versé	1 000,00	1 000,00
Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
119000 – Report à nouveau (solde débiteur)	-27 902,58	-6 664,59
Report à nouveau	-27 902,58	-6 664,59
Résultat de l'exercice	-10 275,40	-21 237,99
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-37 177,98	-26 902,58
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
164001 – Emprunt KOLB 04689 145316 01385 04	19 899,60	22 828,08
164002 – Emprunt bpm 5930038	110 217,07	89 590,55
164003 – Emprunt PGE KOLB 9900 E NO 013805	9 900,00	
Emprunts	140 016,67	112 418,63
512106 – Banque Populaire		1 130,95
580001 – virements internes		12 853,60
580002 – virements internes		510,00
580003 – virements internes		10 631,60
580004 – virements internes		4 054,20
Découverts et concours bancaires		29 180,35
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	140 016,67	141 598,98
Emprunts et dettes financières diverses		
455100 – Associés – C/C TRIBAUT SEBASTIEN	30 000,00	30 000,00
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	30 000,00	30 000,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
401000 – Fournisseurs	16 392,18	46 960,31
408100 – Fournisseurs – fact. non parvenues	560,00	
408226 – Honoraires NP	2 800,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 752,18	46 960,31
421000 – Personnel – rémunérations dues	785,12	1 640,00
428200 – Dettes provis. pr congés à payer	82,13	
Personnel	867,25	1 640,00
431000 – Sécurité sociale	8,71	
437080 – Formation continue à payer	0,49	
438200 – Charges sociales s/congés à payer	1,03	
Organismes sociaux	10,23	
Etat, Impôts sur les bénéfices		
445710 – TVA collectée		4 026,55
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		4 026,55



Détail du Bilan

	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>448630 – Formation continue à payer</i>	0,17	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	0,17	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	877,65	5 666,55
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL DETTES	190 646,50	224 225,84
<i>Ecart de conversion – Passif</i>		
TOTAL PASSIF	153 468,52	197 323,26



Détail du compte de résultat

	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
707100 – Recettes diverses		20 133,97	-20 133,97	-100,00
707110 – Recettes à 10 %	6 273,01		6 273,01	
707120 – Recettes à 20%	90 087,45		90 087,45	
Ventes de marchandises	96 360,46	20 133,97	76 226,49	378,60
741100 – Subvention fonds de solidarité	3 000,00		3 000,00	
Subventions d'exploitation	3 000,00		3 000,00	
758000 – Produits divers gestion courante	811,33	5,00	806,33	NS
Autres produits	811,33	5,00	806,33	NS
Total	100 171,79	20 138,97	80 032,82	397,40
CHARGES D'EXPLOITATION				
607100 – Achats marchandise (ou groupe) A	17 056,04	9 693,57	7 362,47	75,95
Achats de marchandises	17 056,04	9 693,57	7 362,47	75,95
606300 – Achats de petit équipement	8 268,91	12 459,27	-4 190,36	-33,63
606310 – Carburant	1 350,64	618,40	732,24	118,41
606312 – Gaz	255,67		255,67	
606320 – Produits d'entretien	226,47		226,47	
606380 – Fourniture de bureau	128,04	164,59	-36,55	-22,21
612201 – bail actea golfette ezgo rxv	1 404,36	962,64	441,72	45,89
612202 – bail actea tondeuse grillo	1 363,56		1 363,56	
613500 – Locations mobilières	92,40		92,40	
613501 – Location AUTOBERNARD CITROEN	3 794,00	513,70	3 280,30	638,56
615200 – Entretien immobilier	1 430,00	299,61	1 130,39	377,29
615515 – Entretien véhicules de tourisme	48,00		48,00	
615600 – Maintenance	2 209,06		2 209,06	
616100 – Assurances multirisques	3 210,30	1 549,34	1 660,96	107,20
622600 – Honoraires	2 960,00		2 960,00	
622611 – Autres honoraires	3 333,33		3 333,33	
623100 – Annonces et insertions	427,80	1 371,00	-943,20	-68,80
623400 – Cadeaux à la clientèle	70,04		70,04	
623600 – Catalogues et imprimés	305,50		305,50	
623800 – Divers (pourboires, dons courants)		1 276,08	-1 276,08	-100,00
624100 – Transports sur achats	10,00		10,00	
625100 – Voyages et déplacements	3 920,20	765,60	3 154,60	412,04
626100 – Frais de télécommunication	264,98	83,10	181,88	218,87
627800 – Prestations de services bancaires	1 694,78	1 773,88	-79,10	-4,46
628100 – Cotisations	3 846,85	155,00	3 691,85	NS
Autres achats & charges externes	40 614,89	21 992,21	18 622,68	84,68
633300 – Formation continue (organisme)	0,17		0,17	
Taxes et paiements assimilés	0,17		0,17	
641100 – Salaires appointements	1 561,36		1 561,36	
641130 – Rémunérations des dirigeants	23 608,29		23 608,29	
641200 – Congés payés	82,13		82,13	
641300 – Primes et gratifications	1,03	2 460,00	-2 458,97	-99,96
Salaires et Traitements	25 252,81	2 460,00	22 792,81	926,54
645100 – Cotisations à l'URSSAF	9,71		9,71	
645800 – Cotisations autres organism. socx	0,49		0,49	
Charges sociales	10,20		10,20	
681110 – Dot. amort. s/immobil. incorporel.	280,00	155,94	124,06	79,56

Détail du compte de résultat

	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
681120 – Dot. amort. s/immobil. corporel.	14 376,73	6 488,21	7 888,52	121,58
Amortissements et provisions	14 656,73	6 644,15	8 012,58	120,60
651400 – Amendes et pénalités	381,00		381,00	
658000 – Charges diverses gestion courante	148,13	0,06	148,07	NS
Autres charges	529,13	0,06	529,07	NS
Total	98 119,97	40 789,99	57 329,98	140,55
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 051,82	-20 651,02	22 702,84	-109,94
661100 – Intérêts des emprunts et dettes	1 653,55	586,97	1 066,58	182,05
661600 – Intérêts bancaires	782,17		782,17	
Charges financières	2 437,72	586,97	1 850,75	315,31
Résultat financier	-2 437,72	-586,97	-1 850,75	315,31
RESULTAT COURANT	-385,90	-21 237,99	20 852,09	-98,18
672000 – Charges sur exercices antérieurs	9 889,50		9 889,50	
Charges exceptionnelles	9 889,50		9 889,50	
Résultat exceptionnel	-9 889,50		-9 889,50	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-10 275,40	-21 237,99	10 962,59	-51,62

Etats fiscaux

Désignation de l'entreprise SARL FOOTGOLF TRIBAUT										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 8 rue des gais hordons 51480 ROMERY											
Numéro SIRET* 8 3 7 7 8 7 0 7 6 0 0 0 1 2											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12						Durée de l'exercice précédent* 12					
Exercice N clos le 30/09/2020											
ACTIF											
				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*			010		012					
				014	1 400	016	460		939		
	Immobilisations corporelles*			028	134 524	030	22 628		111 895		
	Immobilisations financières* (1)			040		042					
	Total I (5)			044	135 924	048	23 089		112 834		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			050		052				
		Marchandises *			060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*			068	3 150	070		3 150		
		Autres* (3)			072	20 131	074		20 131		
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	16 403	086		16 403			
	Charges constatées d'avance *			092	949	094		949			
	Total II			096	40 633	098		40 633			
	Total général (I + II)			110	176 558	112	23 089		153 468		
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120	1 000	
	Écarts de réévaluation								124		
	Réserve légale								126		
	Réserves réglementées*								130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)								131		
	Report à nouveau								134	(27 902)	
	Résultat de l'exercice								136	(10 275)	
	Provisions réglementées								140		
	Total I								142	(37 177)	
Provisions pour risques et charges								Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	140 016	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	19 752	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)								169	30 000)	
	Produits constatés d'avance								174		
	Total III								176	190 646	
	Total général (I + II + III)								180	153 468	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	13 937			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	60 778			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	5 356		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
30/09/2020
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	96 360	
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214		
		services*	intracommunautaires	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)					222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226	3 000	
	Autres produits					230	811	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	100 171	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	17 056	
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 2 767 - mobilier : - immobilier :)					242	40 614	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244		
	Rémunérations du personnel*					250	25 252	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	10	
	Dotations aux amortissements*					254	14 656	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		259			262	529	
	Total des charges d'exploitation (II)						264	98 119
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 051	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280		
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges financières (V)					294	2 437	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 }				300	9 889	
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }						
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(10 275)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	10 275	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)				251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit					346	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite					641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	13 275	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	13 275	

SARL FOOTGOLF TRIBAUT
8 rue des gais hordons

51480 ROMERY

B - RESULTAT FISCAL

[illegible]

51480 ROMERY

Divers à déduire

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL FOOTGOLF TRIBAUT										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	1 400	412		414		416	1 400												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	59 596	424		426	59 596												
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	10 070	442	1 182	444		446	11 252												
	Installations générales, agencements divers	450	63 675	452		454		456	63 675												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	43 060	472		474	43 060	476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	118 205	492	60 778	494	43 060	496	135 924												

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	180	502	280	504		506	460		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	5 462	514		516	5 462		
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	2 927	532	2 408	534		536	5 335		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 324	542	6 505	544		546	11 830		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	8 432	572	14 656	574		576	23 089		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL FOOTGOLF TRIBAUT

Néant ☐

*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	13 275
Total des déficits restant à reporter	870	13 275

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	18 644
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 162
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

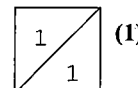
⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Néant ☐

12

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

N° SIRET 8 3 7 7 8 7 0 7 6 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL FOOTGOLF TRIBAUT

ADRESSE (voie) 8 rue des gais hordons

CODE POSTAL 51480

VILLE ROMERY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

N° de dépôt



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

N° SIRET 8 3 7 7 8 7 0 7 6 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL FOOTGOLF TRIBAUT

ADRESSE (voie) 8 rue des gais hordons

CODE POSTAL 51480

VILLE ROMERY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau e haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

Déclaration fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01/10/2019	et clos le	30/09/2020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL FOOTGOLF TRIBAUT			
SIRET	8 3 7 7 8 7 0 7 6 0 0 0 1 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
8 rue des gais hordons			
51480 ROMERY			

B REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
		SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Gestion d'installations sportives	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--------------------	-----------------------------------	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	13 275
	0		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quinquies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI . Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité	
--	--

Viseur conventionné ☐

Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie
- du comptable : SA FCN RETHEL
20 avenue Gambetta 08300 RETHEL
Tél : 03 24 38 51 56
- du conseil :
Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :
Tél :
- N° d'agrément :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

2020

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)			
Montant des distributions	(e)			
autres que celles visées en (a),	(f)			
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	(g)			
	(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursement
SAUDET Ludovic 2, boulevard des cleches 51420 cernay les reims gérant	100	2019	3 050				
SAUDET Ludovic 2, boulevard des cleches 51420 cernay les reims gérant	100	2020	20 558				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	821
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise SARL FOOTGOLF TRIBAUT
8 rue des gais hordons
51480 ROMERY

[illegible]



Charges constatées d'avance

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise SARL FOOTGOLF TRIBAUT

8 rue des gais hordons

51480 ROMERY

[illegible]

Formulaire 2069-RCI – Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SARL FOOTGOLF TRIBAUT
837787076 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	Montant
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group



Fiche de Calcul 2069FA – Crédit d'impôt famille



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-FA-SD
(2020)

CREDIT IMPOT FAMILLE

(Article 244 quarter F du code général des impôts)

Le formulaire n° 2069-FA-SD est à déposer auprès du service des impôts des entreprises et une copie doit être adressée dans le même délai au ministre chargé de la famille (art 49 septies YC annexe III au CGI)

Année civile 2 0 2 0

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Dénomination de l'entreprise :	SARL FOOTGOLF TRIBAUT	N° SIREN : 837787076
		Nature de l'activité exercée : Gestion d'installations sportive
Adresse :	8 rue des gais hordons 51480 ROMERY	
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère :	
Adresse :	
N° SIREN :	

I – DÉTERMINATION DES DÉPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT²

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	

II – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 10)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	

¹ L'exemplaire à destination du ministre de la famille est à transmettre à l'adresse suivante : Bureau des familles et de la parentalité – Sous-direction de l'enfance et de la famille – Direction générale de la Cohésion Sociale – 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07

² Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.

³ Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.



Fiche de Calcul 2069FA – Crédit d'impôt famille

SARL FOOTGOLF TRIBAUT

III – EMPLOI DE CERTAINES DEPENSES OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT

Nombre de places financées en établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés		10	
Nombre d'heures de garde d'enfants financées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail	En accueil collectif ⁴	11	
	En accueil individuel ⁵	12	

IV – PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dérogé		13

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFi) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

Entreprises individuelles: reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2042 C-PRO et n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée) ⁶

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		

⁴ Par exemple : crèche, halte-garderie, micro-crèche.

⁵ Par exemple : garde au domicile d'un assistant maternel, en maison d'assistant maternel, au domicile des parents.

⁶ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 17.



2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

N° 2079-CICE-FC-SD
(2020)

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI - MAYOTTE

(Article 244 quater C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2019

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il est rappelé que le CICE subsiste à compter des dépenses 2019 uniquement à Mayotte.

Exercice ouvert le	01/10/2019	Clos le	30/09/2020
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise 83778707600012
SARL FOOTGOLF TRIBAUT 8 rue des gais hordons 51480 ROMERY	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2019
Montant total des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant du crédit d'impôt applicable aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte (ligne 1 x 9 %)	2
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 9 %) x 10/90)	3b
Montant du crédit d'impôt majoré applicable aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte (ligne 2 + ligne 3b)	4
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6

1 Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				7

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général	
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4)	8
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ²	9
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10 : – le résultat du calcul (ligne 8 – ligne 9) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 8 – ligne 9) est négatif ou égal à zéro	10
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11
Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)	
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ²	13
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 14 : – le résultat du calcul (ligne 12 – ligne 13) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 12 – ligne 13) est négatif ou égal à zéro	14
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15

² Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.



2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15</i>)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 6 et 9 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 6 et 9 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 (augmentés de la totalité des lignes 7 de l'ensemble des entreprises du groupe) et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 6 et 9 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 6 et 9

doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

2079FCE – Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS N° 2079-FCE-FC-SD
(Article 244 quater M du code général des impôts) (2020)

Au titre de l'année 2019¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SARL FOOTGOLF TRIBAUT		
Adresse	8 rue des gais hordons 51480 ROMERY		
N° Siren	837787076	Exercice ouvert le : 01/10/2019	et clos le : 30/09/2020
Nom et adresse personnelle de l'exploitant			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère		N° SIREN :
Adresse		

I – DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

A – CAS GÉNÉRAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année		
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	1	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ²	2	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 1 dans la limite de 40 heures) x ligne 2]	3	
Quote-part du crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprises ou des dirigeants résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	4	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 3 + ligne 4)	5	

B – CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation au cours de l'année civile	6	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	7	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ²	8	
Montant du crédit d'impôt [ligne 6 (dans la limite de 40 heures x ligne 7)] x ligne 8	9	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	10	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 9 + ligne 10)	11	

¹ Préciser l'année civile concernée.

² Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

2079FCE – Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants

SARL FOOTGOLF TRIBAUT

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		12

III – UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur les déclarations n° 2069–RCI–SD et n° 2042 C.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur le relevé de solde n° 2572.

RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		13

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFi) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

³ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt.

Comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL FOOTGOLF TRIBAUT

Pour l'exercice du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2020

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 43 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
<i>Total bilan</i>	153 468,52
<i>Chiffre d'affaires</i>	96 360,46
Résultat net comptable (Perte)	-10 275,40

Fait à RETHEL

MR PONSINET FRANÇOIS

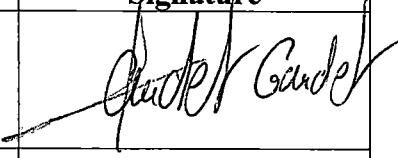
Expert-comptable

Signature

FOOTGOLF TRIBAUT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue des Gais Hordons
51480 ROMERY
837 787 076 RCS REIMS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 31 MARS 2021

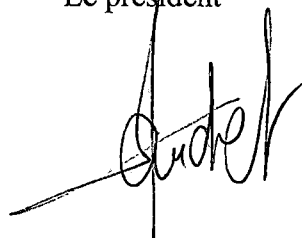
FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	SARL SPORT ET LEGEND 1 Place de la République, 51420 CERNAY LES REIMS	100		100	
2	M. TRIBAUT Sébastien 8 rue des Gais Hordons, 51480 ROMERY	100		100	
	Totaux	200		200	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée
à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le président



FOOTGOLF TRIBAUT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue des Gais Hordons
51480 ROMERY
837 787 076 RCS REIMS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 31 mars

A 19 heures,

Les associés de la société FOOTGOLF TRIBAUT, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 200 parts de 5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège de la société, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Société SPORT ET LEGEND, représentée par son gérant , Ludovic GAUDET , titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Sébastien TRIBAUT, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien TRIBAUT, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au [Date de clôture du dernier exercice],
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le [Date de clôture du dernier exercice], tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à -10 275,40 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-10 275,40 euros
Report à nouveau antérieur :	-27 902,58 euros
Au compte "report à nouveau"	-10 275,40 euros
S'élevant ainsi à -38 177,98 euros	

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, les associés devront, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution de la Société, dans les quatre mois à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve la convention mentionnée dans ce rapport.

Les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 23 608 euros

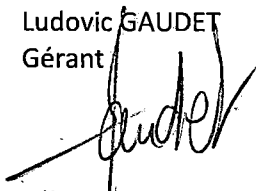
En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et le président de séance.

Ludovic GAUDET
Gérant



Sébastien TRIBAUT
Gérant